

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 JUIN 2022**

**DELIBERATION N°2022.00260**

**ZONE D'ACTIVITES LAPRA SUR LA COMMUNE DE SAINT-BONNET-LES-  
OULES - APPROBATION DU COMPTE RENDU D'ACTIVITES A LA  
COLLECTIVITE LOCALE ETABLI PAR LA SPL CAP METROPOLE AU 31/12/2021**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 10 juin 2022

Nombre de membres en exercice : 71  
Nombre de présents : 49  
Nombre de pouvoirs : 12  
Nombre de voix : 61

Président de séance : M. Gaël PERDRIAU,  
Secrétaire de séance : Mme Nora BERROUKECHE

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON,  
Mme Françoise BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE,  
M. Bernard BONNET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS,  
Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Luc DEGRAIX,  
M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Frédéric DURAND,  
M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT,  
Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Jérôme GABIAUD,  
M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,  
M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN,  
Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT,  
M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE,  
Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU,  
M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Marc SARDAT,  
M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU,  
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

**Pouvoirs :**

Mme Christiane BARAILLER donne pouvoir à M. Gilles BOUDARD,  
M. Cyrille BONNEFOY donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,  
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,  
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,  
Mme Frédérique CHAVE donne pouvoir à M. Marc TARDIEU,

**RECU EN PREFECTURE**

Le 22 juin 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99\_DE-042-244200770-20220616-D20220026010

DATE D'AFFICHAGE :22 juin 2022

M. Jordan DA SILVA donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,  
M. David FARA donne pouvoir à M. Julien LUYA,  
M. Martial FAUCHET donne pouvoir à M. Jérôme GABIAUD,  
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. Pascal GONON,  
M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à M. Frédéric DURAND,  
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,  
Mme Nadia SEMACHE donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Marc CHAVANNE, M. Charles DALLARA,  
M. Philippe DENIS, M. Fabrice DUCRET, Mme Siham LABICH, M. Yves MORAND,  
M. Gérard TARDY, M. Gilles THIZY

## **DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 JUIN 2022**

### **ZONE D'ACTIVITES LAPRA SUR LA COMMUNE DE SAINT-BONNET-LES-OULES - APPROBATION DU COMPTE RENDU D'ACTIVITES A LA COLLECTIVITE LOCALE ETABLI PAR LA SPL CAP METROPOLE AU 31/12/2021**

En 2013, la Communauté de Communes du Pays-de-Saint-Galmier (CCPSG) avait engagé une maîtrise d'œuvre en vue de l'extension de la zone d'activités Lapra sur la commune de Saint-Bonnet-les-Oules, entre les lieux dits Lapra et La Plaine, dans la continuité du tissu urbain du bourg de la commune et à proximité directe de la zone d'activités industrielles et logistiques, gérée par le Syndicat Intercommunal des Parcs d'Andrézieux-Bouthéon jusqu'en 2019. La commune de Saint-Bonnet-les-Oules avait alors délivré à la CCPSG, en novembre 2013, un permis d'aménager et des études avaient été conduites par la CCPSG.

Saint-Bonnet-les-Oules ayant intégré Saint-Etienne Métropole depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, et pour répondre aux demandes d'implantation et d'extension d'entreprises sur ce secteur, la Métropole a souhaité réengager un processus d'études visant à préparer l'aménagement de l'extension de la zone d'activité Lapra, sur environ 1,73 ha. Cet aménagement s'inscrit dans le cadre de la politique de développement économique menée par la Métropole qui vise à offrir des solutions foncières et immobilières répondant aux besoins des entreprises, permettant d'accompagner leur développement.

Afin de finaliser les études préalables et d'engager le démarrage opérationnel de ce projet, Saint-Etienne-Métropole a décidé de confier à la SPL Cap Métropole les missions de suivi des études et de mise en œuvre du projet d'aménagement de la ZA dans le cadre d'un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage signé le 11 janvier 2021.

A l'issue de ces études, Saint-Etienne-Métropole a confié par délibération du Bureau Métropolitain en date du 16 décembre 2021 la réalisation de l'aménagement de la zone, à la SPL Cap Métropole via une concession d'aménagement.

La programmation initiale de cette zone artisanale était la suivante :

- ❖ 5 lots libres : parcelles terrassées et viabilisées, de 2 000m<sup>2</sup> à 2 700m<sup>2</sup>, laissant la libre implantation d'un bâtiment artisanal.

Le projet de ZA Lapra couvre une superficie de 1.7 ha environ sur la commune de Saint-Bonnet-les-Oules et bénéficie d'une situation privilégiée en entrée de ville le long de la RD 200, localisée à quelques kilomètres au nord de Saint-Etienne, à proximité de la ZAIN Loire Sud et en bordure de la RD 200 et de l'autoroute A72 Clermont / Saint-Etienne.

## **Avancement de l'opération au 31 décembre 2021**

### - DEPENSES : 1 348 € HT en 2021

#### o ETUDES, FONCIER, TRAVAUX et INGENIERIE SUR TRAVAUX

Au cours de l'année 2021, Cap Métropole n'a conduit aucune étude, n'a procédé à aucune acquisition et n'a procédé à aucune dépense en matière de travaux /ingénierie.

Aucune dépense constatée depuis le début de l'opération.

#### o FRAIS DIVERS ET DE GESTION

Le poste des frais divers et de gestion (taxe foncière, assurances, frais bancaires) s'élève à 500 € HT en 2021, soit un total de 500 € HT depuis le début de l'opération.

#### o REMUNERATION DE L'AMENAGEUR

Le montant des dépenses liées à la rémunération de l'aménageur s'élève à 848 € HT en 2021, soit 848 € HT depuis le début de l'opération.

### - RECETTES

Au cours de l'année 2021, il n'y a pas eu de recettes sur cette opération.

### - AVANCES FINANCIERES

Comme prévu à l'article 24-5 du traité de concession, et conformément à l'article L.1523-2-4 du Code général des collectivités territoriales, lorsque la trésorerie de l'opération est provisoirement insuffisante, Cap Métropole peut convenir avec Saint-Etienne Métropole du versement d'une avance. Une convention d'avance financière signée entre Cap Métropole et Saint-Etienne Métropole encadre le versement de ces avances.

La convention d'avance financière prévoyait les versements suivants :

- 450 000 € en 2022,
- 350 000 € en 2023
- et 500 000 € en 2024.

La première avance de 450 000 € a été délibérée par Saint-Etienne Métropole en date du 31 décembre 2021.

L'intégralité des sommes liées à cette avance a été appelée et perçue par Cap Métropole pour l'opération ZA Lapra début 2022.

Les besoins de trésorerie présentés dans le CRACL 2021 n'ayant pas évolué, les modalités de versement du solde de l'avance prévue dans la convention financière sont maintenues en 2022.

Le montant total des avances financières de trésorerie versées par Saint-Etienne Métropole au concédant depuis le début de l'opération au 31 décembre 2021 s'élève à 0 €.

### - TRESORERIE DE L'OPERATION

Au 31 décembre 2021, la trésorerie de l'opération est de 652 €.

## **Perspectives 2022**

La réalisation d'une étude d'impact est à prévoir. Cap Métropole va ainsi solliciter l'autorité environnementale en septembre 2022 avec une demande au « cas par cas » pour envisager la suite des études environnementales à programmer.

La demande de permis d'aménager devrait être déposée au cours de l'année 2023.

Pour l'année 2022, il est prévu un montant prévisionnel de 428 474 € HT de dépenses :

- Etudes : 39 000 € HT,
- Foncier : 349 438 € HT,
- Travaux : 0 € HT, Ingénierie sur travaux : 8 303 € HT,

- Frais divers et de gestion : 15 208 € HT,
- Rémunération aménageur : 16 525 € HT.

Il n'est pas prévu de recette de cession sur l'année 2022 dans le cadre du bilan de la concession.

Dans le bilan financier prévisionnel, le montant total des dépenses sur l'opération est estimé à 1 514 284 € HT.

Le montant total des recettes sur l'opération est quant à lui estimé à 1 615 805 € HT.

#### **Participation de Saint-Etienne Métropole**

Après la remise des équipements publics estimés à 1 046 543 € HT, le bilan du présent CRACL ne fait pas état d'une subvention d'investissement de Saint-Etienne Métropole.

#### **Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- approuve le compte-rendu annuel d'activités au concédant arrêté au 31 décembre 2021 présenté par la SPL Cap Métropole pour l'opération «Zone artisanale sur la commune de Saint-Bonnet-Les-oules»,
- la dépense correspondante à l'avance financière 2022 sera imputée en section investissement à l'opération SERV/27638/LAPRA.

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

M. Luc FRANCOIS ne prend pas part au vote.

Pour extrait,  
Le Président,



Gaël PERDRIAU